

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal n° 05/2023 concernant la réponse à la motion « Pour voir la nuit ».

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseiller.ères,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 05/2023 s'est réunie en présence de Monsieur Claude Moinat, Conseiller municipal, le 1^{er} mai 2023. Nous le remercions pour sa disponibilité et la qualité des réponses fournies.

La commission a ensuite échangé puis finalisé le présent rapport par voie électronique.

Après avoir consciencieusement étudié le préavis de la Municipalité, la commission constate avec satisfaction que celle-ci est sensible à la problématique de la pollution lumineuse et ses effets négatifs sur le paysage nocturne et la santé, de même qu'à celle de la protection de l'environnement et aux économies d'énergie. D'un point de vue général, la commission estime que le préavis répond aux demandes des motionnaires.

La motion « Pour voir la nuit » prévoit 4 actions de la part de nos autorités qui peuvent être résumées ainsi :

1. La diminution significative de l'intensité de l'éclairage public ;
2. L'extinction de l'ensemble de l'éclairage public de minuit à 4h45 du matin du dimanche au jeudi et de 2h à 4h40 du matin du vendredi au samedi pour un essai de 6 mois ;
3. La sensibilisation des habitant.es et commerçant.es afin qu'ils et elles participent à cette extinction ;
4. Un sondage populaire dès le 4e mois.

La commission présente ci-dessous son analyse de la réponse de la Municipalité pour chacun de ces différents points.

1. Diminution de l'intensité de l'éclairage public

Suite aux risques de pénurie d'électricité durant l'hiver 2022-23, la Municipalité a pris des mesures pour réduire l'éclairage de certains bâtiments publics, comme le Temple et certains bureaux et locaux communaux. Par ailleurs, 80% des 502 lampadaires de la commune sont déjà éclairés par des LED et leur intensité a été réduite de moitié par rapport à l'éclairage « classique ». Selon les informations fournies à la commission, leur intensité pourrait être encore réduite à 30%. En l'état, ces différentes mesures vont dans le sens de la demande faite par les motionnaires de diminuer significativement l'intensité de l'éclairage public.

La commission invite la Municipalité à poursuivre ses actions, notamment par le remplacement des éclairages par des LED et à envisager la diminution de l'intensité à 30%.

2. Extinction de l'éclairage la nuit

La Romande Energie, mandatée par la Municipalité pour étudier une solution d'extinction de l'éclairage public la nuit, a proposé, après étude, la solution « Programme 83 » en remplacement du « Programme 84 » actuellement en place dans la commune. Pour rappel, le « Programme 84 » actuel permet uniquement l'extinction dite « crépusculaire » (action automatique lorsque la lumière du jour baisse) pour seulement 12 des 32 stations électriques du territoire communal.

Le nouveau « Programme 83 » prévoit l'extinction de l'éclairage public selon un horaire fixe non négociable et identique pour tous les jours de la semaine entre 23h et 4h55. Les lieux plus sensibles, soit les routes cantonales (en traversée de localité) resteront allumés. Cela impliquerait d'intervenir sur 17 des 32 stations électriques, et pour 9 d'entre-elles un coût, puisqu'il faudrait différencier sur une même armoire des éclairages devant s'éteindre et d'autres devant rester allumés. Le coût pour des travaux sur ces 9 stations ont été devisés par la Romande Energie à CHF 7'126.50.

Les deux illustrations ci-dessous réalisées par la commission à titre explicatif (extraites de l'Annexe au rapport) montrent l'éclairage actuel et celui envisagé par le « Programme 83 ». À titre d'exemple, afin de pouvoir éteindre l'éclairage public d'Allens entre 23h et 4h55, il sera nécessaire d'intervenir sur le tableau, d'une part pour maintenir l'éclairage sécuritaire de la route cantonale et du passage piéton et d'autre part pour éteindre le reste de l'éclairage du hameau.

« Programme 84 » actuel Cossonay



« Programme 83 » nouveau Cossonay



La Municipalité a par ailleurs étudié une seconde alternative afin de pouvoir gérer individuellement chaque station, soit l'éclairage par quartier. Cette option consisterait à intervenir sur les 32 stations par la pose d'horloges, de reprogrammation des blocs optiques et de modifications de câblage pour un coût estimé par l'entreprise Duvoisin-Groux à environ CHF 40'000.

La commission estime à l'unanimité que la solution envisageant la mise en œuvre du « Programme 83 » proposée par la Municipalité dans son préavis est satisfaisante. En effet, celle-ci a le mérite de pouvoir être mise en place rapidement (dans un délai d'environ 3 semaines), de répondre pour un coût raisonnable à la demande des motionnaires (quand bien même elle est légèrement moins flexible sur les horaires), tout en proposant une première étape d'intervention qui, si elle est bien reçue par la population (voir pt. 4 Sondage ci-dessous) devrait inciter la Municipalité à étudier ultérieurement d'autres alternatives, comme par exemple celle de Duvoisin-Groux ou encore l'option [smartcity](#) (ambitieuse mais offrant de belles possibilités dans la gestion de l'éclairage public, sportif, gestion des infrastructures, photovoltaïque, etc.).

La commission propose encore que la bascule sur le « Programme 83 » puisse se faire symboliquement le 12 août 2023, lors de la 5^e édition de la [Nuit des Perséides](#) qui invite les communes romandes à éteindre leur éclairage le temps d'une nuit... et plus pour Cossonay.... La communication auprès de la population pourra alors coïncider pour ces 2 événements.

3. Sensibilisation

La Municipalité indique vouloir communiquer sur le projet d'extinction nocturne, sans toutefois préciser le travail de sensibilisation avec les commerçant.es et la population. Interrogé à ce sujet, Monsieur Moinat convient qu'il faudra encourager plus particulièrement les commerçant.es sur l'extinction de leurs enseignes lumineuses, bureaux et locaux lorsqu'ils sont fermés.

La commission encourage vivement la Municipalité à prendre contact individuellement avec les commerçant.es de la commune et à informer sur les mesures efficaces les habitant.es de la commune.

4. Sondage

La Municipalité répond favorablement à l'idée de questionner par sondage la population après quelques mois d'essais. La commission loue cet engagement qui va dans le sens de la motion. Avec une mise en œuvre du « Programme 83 » durant l'été 2023, il semble judicieux pour la commission de sonder la population après l'hiver durant le premier trimestre de l'année 2024, ceci afin de laisser le temps aux personnes de vivre les changements d'horaires été-hiver et les différences de luminosité selon les saisons.

Le bilan qui sera réalisé au moyen de ce sondage doit, du point de vue de la commission, être porté à la connaissance du Conseil Communal avant que d'autres alternatives puissent être envisagées.

Position générale de la commission

La commission considère donc que la Municipalité a répondu à la motion, qu'elle a les outils pour s'engager sur la voie d'une meilleure gestion de son éclairage public en vue de diminuer la pollution lumineuse et ses nombreux impacts négatifs sur le paysage nocturne et la santé, tout en maintenant un niveau de sécurité sur ses axes sensibles.

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes:

Conclusions

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n°5/2023 concernant la réponse à la motion « Pour voir la nuit »;
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier l'affaire ;
- Considérant que ce objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- D'autoriser la Municipalité à mettre en place le « Programme 83 » proposé par Romande Energie, consistant à éteindre l'éclairage public dans certains quartiers pour un montant de CHF 7'126.50 et à financer ces travaux au travers d'un complément au budget 2023 ;
- De financer cet engagement ainsi que les travaux et projets susmentionnés par les liquidités courantes ;

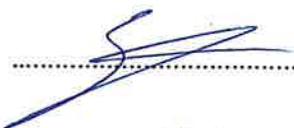
- De considérer qu'il est ainsi répondu à la motion « Pour voir la nuit » de Madame Audrey Antionietti et Monsieur Thomas Sigrist

Pour la Commission :

Pascal Duvoisin


.....

Thomas Sigrist


.....

Sophie Ruchat (rapporteuse)


.....

Cossonay, le 9 juin 2023

Annexe:

- Plan de l'éclairage public de Cossonay (état au 01.05.2023) avec traçage (ligne rouge) des lieux restant allumés

